

Notice sur la Protection de Données Personnelles pour Clients Professionnels

Dans le contexte de ses activités commerciales liées à des Clients Professionnels, le **Groupe Lineheart**, en sa qualité de sous-traitant et/ou en tant que prestataire de service, est amené à être en contact avec des données à caractère personnel de personnes physiques, ci-après nommés Données Personnelles, collectées par le Client Professionnel, qui lui agit en sa qualité de responsable du traitement de ces mêmes Données Personnelles.

Lorsque le contrat avec le Client Professionnel requiert le traitement de Données Personnelles par le Groupe Lineheart, celui-ci s'engage à le faire dans les limites des finalités convenues avec le Client Professionnel et dans le respect des réglementations en vigueur, dont le **Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679**, applicable dans les pays de l'Union Européenne, et se rapportant à la protection des personnes physiques à l'égard des données à caractère personnel.

Lors de modification de ces règlements, le Groupe Lineheart adaptera au besoin le présent document et notifiera le Client Professionnel des changements applicables, par la mise en ligne d'une version adaptée de cette notice.

La présente notice s'applique pour le Groupe Lineheart, qui est un groupement des sociétés suivantes et dont les services sont étroitement liés :

- **Lineheart s.à r.l.**
1, rue Drosbach, L-3372 Leudelange, enregistrée au RCS sous le n° B36851
- **Lineheart City s.à r.l.**
84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, enregistrée au RCS sous le n° B117909
- **Lineheart & Soft s.à r.l.**
1, rue Drosbach, L-3372 Leudelange, enregistrée au RCS sous le n° B166467
- **LHISP s.a.**
1, rue Drosbach, L-3372 Leudelange, enregistrée au RCS sous le n° B178778
- **Computer Home s.a.**
la Belle Étoile, L-8050 Bertrange, enregistrée au RCS sous le n° B35885

Les contextes dans lesquels le Groupe Lineheart pourrait être amené à être en contact ou à traiter sur demande du Client Professionnel des Données Personnelles sont les suivants (énumération non exhaustive) : contrat de service maintenance, assistance et support, service de réparation et dépannage informatique, service de développement et de maintenance de logiciel, service d'analyse-conseil en matière informatique ou de développement de logiciel, service d'hébergement d'applications, services cloud, services mail, etc.

Lors de toute exécution d'une prestation de service pour le compte du Client Professionnel, le Groupe Lineheart s'engage, lorsqu'il est en contact avec ou traite des Données Personnelles, à

- ne traiter ces Données Personnelles que sur instruction du Client Professionnel ;
- assurer la sécurité de ces Données Personnelles et y limiter l'accès au strict nécessaire pour pouvoir exécuter une prestation contractuelle demandée par le Client Professionnel ;
- mettre en œuvre des mesures de sécurisation pour protéger ces Données Personnelles contre la divulgation intentionnelle ou accidentelle ;
- respecter la stricte confidentialité de ces Données Personnelles et de ce fait ni y donner l'accès, ni les transférer à un tiers sans l'instruction du Client Professionnel ;

- informer le Client Professionnel et s'assurer de son accord, dans le cas où un sous-traitant du Groupe Lineheart devrait être impliqué dans le traitement de ces données ;
- ne faire aucun usage pour son propre compte de ces Données Personnelles ;
- imposer à ses employés une obligation de confidentialité à respecter vis-à-vis de ces Données Personnelles ;
- fournir au Client Professionnel, pour autant que celui-ci dépend des compétences techniques du Groupe Lineheart, l'assistance nécessaire, si le Client Professionnel doit répondre à une demande d'effacement ou de mise à disposition de ces Données Personnelles (demande formulée par un organisme autorisé, suivant les lois en vigueur, ou une personne physique voulant exercer les droits qui lui reviennent suivant le Règlement Général sur la Protection des Données (UE2016/679) ;
- de notifier, dans les limites de temps imposées par la loi, le Client Professionnel et les autorités compétentes, en l'occurrence la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD), après la prise de connaissance d'un incident de sécurité pouvant entraîner la violation de ces Données.

Toute obligation imposée par la loi au Groupe Lineheart, et tout engagement que prend le Groupe Lineheart en matière de traitement de Données Personnelles ou de simple accès à des Données Personnelles, ne décharge en aucun cas le Client Professionnel de ses propres obligations en la matière.

Notamment, et même si le Groupe Lineheart intervient en qualité de sous-traitant, le Client Professionnel restera soumis aux obligations légales qui lui sont imposées en tant que responsable du traitement de Données Personnelles et devra veiller, de son côté, à ce que ces Données soient protégées contre la mise en circulation non autorisée, la destruction, l'altération ou la perte.

Par ailleurs le Client Professionnel devra notifier, s'il en a pris connaissance, le Groupe Lineheart d'un incident de sécurité, dans les limites de temps imposées par la loi, et collaborera avec le Groupe Lineheart pour remédier à un tel incident.